

Membre de la CGAD et adhérente à l'U2P
Membre du GNI

Cotisation syndicale 2022

Cotisation (déductible au titre des frais généraux de l'entreprise)

Le prix de l'adhésion **150 € pour les adhérents et 75 € pour les Nouveaux adhérents** comprend :

- une représentation nationale,
- une tribune pour la reconnaissance de notre métier,
- **une réduction à la SACEM,**
- **l'accès au site internet de la fédération (aspect réglementaire, social...)**
- la défense des intérêts de la profession,
- de multiples échanges d'expériences, de mutualisation.
- Inscription gratuite au concours du meilleur crêpier

ADHESION 2022

A retourner à l'adresse ci-dessous accompagnée de votre règlement

Mme Mlle M.

Crêperie :

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Nom, Prénom : Fait à....., le.....

Date de naissance :

N° de téléphone :

N° de portable :

Adresse E MAIL :

N° de SIRET :

Nombre de salariés :

Je joins un chèque d'un montant de **150 €, ou 75 € (Première année)**. (Une facture vous sera expédiée en retour ainsi que l'autocollant 2021 à appliquer sur votre vitrine